

**Présents :** BELLAMY M.J. RAMEIX S. SONNEVILLE-COUPÉ B. FLEURY T. FONTAINE G.  
GARNIER H. GOURDEAU E. BELLAMY J.P. DUTOUR M.P. RICHARD A. PELTIER S. LIDDELL C.  
MICHOT T. VALLET S. BARDET S.

~~

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- La convention-cadre sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre signée entre l'AMF86 et le Procureur de la République. Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Sont exclus les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits, lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou unité de gendarmerie et lorsqu'une enquête judiciaire est en cours. Madame le Maire propose d'adhérer pour une année. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.
- L'enquête publique en cours relative à la régularisation du vice tiré du défaut d'information du public concernant les capacités financières de la SARL METHA CENTER 86 au lieu-dit « Bois de Champory » sur la commune de Curçay-sur-Dive, activité soumise à réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au projet par : 10 Pour ; 3 Abstentions ; 2 Contre

B. Sonnevill-Coupé :

- relate la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie en bureaux. 24 entreprises ont été consultées et seules 11 d'entre elles ont répondu. Après étude des offres par le maître d'œuvre, la commission des bâtiments propose de retenir les entreprises Poisson, Bellamy, Regnier et Gazeau. Le conseil municipal donne un avis favorable, Madame le Maire n'ayant pas participé au vote.
- rappelle la consultation des entreprises pour désamianter l'ancienne gendarmerie 2 Cité Primevère dans le cadre de la réhabilitation pour la création d'une résidence jeunes travailleurs. Après étude des 6 offres par le cabinet Triade, il est proposé de retenir l'entreprise EGD. Le conseil municipal accepte.

- Des directives dans le cadre des élections des 20 et 27 juin prochain et fixe les permanences

Madame le Maire informe que :

- le restaurateur du Chaplin a demandé de disposer de la cuisine de la salle de l'étang pour lui permettre d'ouvrir un restaurant éphémère (en extérieur) à compter du 19 mai pour une durée d'un mois afin de pouvoir travailler dès l'autorisation d'ouvrir les terrasses. Le conseil municipal accepte.
- Le boulanger sollicite un emplacement pour l'installation d'un distributeur de pain. Le conseil accepte et propose de le placer à l'étang sur la dalle de l'ancien chalet.

Madame le Maire communique diverses informations.

séance levée à 21 h 45